



**PRÉFET  
DE LA VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 30/11/2020

Compte tenu du niveau toujours bas des débits des cours d'eau dans le département de la Vienne, et considérant les impacts de manœuvres de vannes et remplissage des plans d'eau sur les milieux aquatiques, la préfète a signé le 30 novembre 2020 deux arrêtés :

- L'arrêté 2020\_DDT\_SEB\_462 portant prolongation de l'interdiction temporaire du remplissage des plans d'eau dans le département de la Vienne,
- L'arrêté 2020\_DDT\_SEB\_463 portant prolongation de l'interdiction temporaire des manœuvres de vannes sur tous les cours d'eau du département de la Vienne,

Les dispositions de ces arrêtés sont applicables jusqu'au 31 décembre 2020.

Pour en savoir plus : <http://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau/Manoeuvre-de-vannes-et-remplissage-de-plan-d-eau>

Contact presse  
**Cabinet de la préfète**  
**Bureau de la communication**  
**interministérielle**

Mél [nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr](mailto:nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr)



7, place Aristide Briand  
86000 Poitiers